

HONORAIRES IMMOBILIER

LOCATION

Barème Location au 01/01/2020

LOCATION D'UN BIEN IMMOBILIER	BAILLEUR	LOCATAIRE
ENTREMISE ET NÉGOCIATION	150 TTC	0€
VISITE, CONSTITUTION DOSSIER & RÉDACTION D'ACTE	12€ TTC/M ²	12€ TTC/M ²
ÉTAT DES LIEUX	3€ TTC/M ²	3TTC /M ²

Conformément à la loi Alur du 20 février 2014

En cas de délégation, le montant des honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu mandat initial.

GESTION LOCATIVE

Gérance locative :	8,40% TTC (Des encaissements)
Assurance Loyer impayé à partir de	2,7% TTC (Des encaissements)
Aide à la Déclaration des Revenus Fonciers <i>Les tarifs assurances sont révisables.</i>	60€ TTC
Représentation en Assemblée Générale	60€ TTC/heure
Gestion des Gros Sinistres (forfait par sinistre)	150€ TTC
Gestion des Gros Travaux (forfait)	150€ TTC
Rédaction d'acte et autre	300€ TTC
Frais de dossier contentieux hors GLI (forfait dossier huissier, avocat...)	150€ TTC

*Taux de TVA applicable en vigueur